

WATT THE FISH - Pêche électrique : “Il fallait absolument que cet engin soit interdit”

La pêche électrique est un fléau pour la biodiversité marine. À tel point qu'elle sera interdite en 2021. Dans le cadre de la diffusion du documentaire Watt the fish, nous avons rencontré Mathieu Colléter, responsable des relations institutionnelles de l'ONG Bloom.

Par Claire Berthelemy

Publié le 21/10/2019 à 09:59

Alors que les Pays-Bas viennent de déposer un recours contre l'interdiction de la pêche électrique dans les eaux européennes d'ici 2021, nous diffusons le documentaire Watt the fish suivi d'un débat le 21 octobre. L'occasion pour nous de revenir avec Mathieu Colleter sur la campagne qu'a menée l'association Bloom.

Pourquoi Bloom s'est saisi du dossier ?

Nous avons commencé à travailler sur le dossier de la pêche électrique à la suite de la proposition de la Commission européenne en 2016. On a rapidement observé qu'elle proposait d'étendre l'utilisation de la pêche électrique sans restriction en mer du Nord. Alors qu'avant, seuls 5% de la flotte de chaque Etat membre avait le droit de l'utiliser, uniquement pour des raisons expérimentales. Elle proposait aussi de l'étendre à d'autres eaux.

Laetitia Bisiaux, chercheuse au sein de Bloom, a commencé à investiguer le dossier et elle a, entre autres, étudié les fondements scientifiques et juridiques. Elle a découvert une série de scandales, notamment un nombre illégal de licences délivrées et un avis scientifique prétendu favorable à la délivrance de dérogations mis en avant par la Commission européenne. L'avis en question disait exactement le contraire !

Nous avons porté plainte pour licences illégales auprès de la Commission européenne. Quelques semaines après, nous avons été contactés par les pêcheurs artisans du nord de la France, qui souhaitaient se joindre à notre campagne, car ils constataient une désertification de l'océan et leurs instances de représentation professionnelle ne les défendaient pas.

Comment vous êtes-vous débrouillés pour obtenir gain de cause ?

Le Parlement européen était en train de négocier sa position sur le sujet, et le Conseil de l'Union prônait un statu quo en maintenant les dérogations à hauteur de 5% de la flotte. La position du Parlement étant donc vraiment clef, nous nous sommes mobilisés avec les pêcheurs européens, belges, français et allemands pour alerter les députés. Il ne s'agissait plus d'une expérimentation, mais d'une pêche commerciale à grande échelle, car 84 chalutiers pratiquaient la pêche électrique contre la quinzaine autorisée, sans qu'aucune recherche digne de ce nom n'ait été menée. Bien au contraire, même les études des Néerlandais montraient des impacts négatifs sur les écosystèmes.

Pour y parvenir, nous avons rencontré le maximum d'eurodéputés pour les informer des dégâts engendrés sur la ressource. En autorisant la pêche électrique, l'Union européenne condamnerait les pêcheurs artisans à la faillite. Nous avons obtenu que le texte soit étudié en séance plénière en janvier 2018. Nous devons convaincre les députés de voter pour un amendement qui interdit la pêche électrique.

Notre plaidoyer reposait sur les faits scientifiques référencés. Nous avons également des arguments économique et juridiques, puisque la plupart des licences avaient été illégalement octroyées par les Pays-Bas. Face à nous, nous avons des lobbies néerlandais de l'industrie de la pêche qui nous accusaient de mentir et de jouer sur l'émotion. Ils étaient soutenus par leur gouvernement et la Commission européenne qui préféraient faire une fuite en avant plutôt que de reconnaître les erreurs passées !

Sur le terrain, qu'est-ce qu'une campagne ?

En Europe, il y a 90% de lobbies industriels privés et 10% de lobbies qui défendent l'intérêt général. C'est en notre défaveur ! Pour cette campagne, Bloom, les pêcheurs et d'autres associations ont fait du porte à porte, nous avons pris des rendez-vous avec les députés de tous les partis, et de toutes les nationalités, comme les conservateurs polonais, les communistes grecs ou les socialistes allemands.

La pêche est un domaine sur lequel le Parlement européen se positionne, mais il y a beaucoup d'autres sujets sur lesquels les députés sont amenés à donner leur avis. Nous les avons informés et, ce faisant, avons fait éclore le sujet. Nous leur avons envoyé des documents, nous les avons rencontrés, et nous avons mobilisé les citoyens : une de nos pétitions a recueilli 100 000 signatures. La grande distribution, les poissonniers de France et les chefs se sont également mobilisés à nos côtés. En général, à part quelques spécialistes, les députés suivent une consigne de vote qui leur est donnée.

Travailler avec les pêcheurs vous a aidé ?

Oui, et c'est ce qui a été très fort dans cette campagne : on a pu faire la différence en travaillant main dans la main avec eux. Quand nous avons commencé à faire du lobbying dans le Parlement, seuls dans les couloirs, les élus n'avaient pas le temps de nous recevoir.

Notre message était également renforcé : le pêcheur est un acteur économique, la décision des députés a un impact concret sur leur vie et ils viennent leur rappeler.

Vous aviez aussi mené une bataille similaire pour l'interdiction de la pêche en eaux profondes. Qu'est-ce qui vous a marqué par rapport à celle-ci ?

La bataille précédente avait duré sept ans ! Nous étions davantage dans une coalition avec d'autres ONG européennes. Alors que pour la pêche électrique, nous avons également travaillé avec les pêcheurs artisans. Cette fois, Intermarché était de notre côté et s'est engagé d'une part à ne jamais pratiquer la pêche électrique et d'autre part à ne pas vendre de poisson issu de la pêche électrique.

Ce n'est pas terminé...

La bataille continue toujours, car le nouveau règlement qui est entré en vigueur en août ne convient pas aux Pays-Bas. La pêche électrique va être interdite en 2021 et pour eux, la pilule est difficile à avaler. On se bat toujours pour qu'ils respectent les règles : pendant la période de transition, ils peuvent conserver 15 chalutiers électriques mais ils en ont encore 42.

Nous avons porté une nouvelle fois plainte auprès de la Commission européenne contre les Pays-Bas le 18 septembre 2019. Par ailleurs, nous **avons même porté plainte** auprès du Tribunal de Grande Instance de Dunkerque aux côtés de pêcheurs des Hauts-de-France pour "*pêche électrique illégale dans les eaux territoriales françaises*".

De leur côté, alors que les Pays-Bas ont enfreint les règles, triché sur le nombre de dérogations et détourné la recherche scientifique, le gouvernement néerlandais a eu l'audace de saisir la Cour de justice de l'Union européenne pour tenter de faire annuler l'interdiction de la pêche électrique.

En parallèle, vous menez un autre combat, celui du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ?

Oui, on repart pour une campagne sur les subventions à la pêche : l'Europe est en train de négocier un fonds de 6 milliards d'euros, pour la période de 2021 à 2027, pour soutenir la pêche et l'aquaculture. L'Union européenne s'est engagée au niveau international à interdire les subventions néfastes qui encouragent à la fois la surcapacité, la surpêche et la pêche illégale, tout en s'abstenant d'en introduire de nouvelles. L'Europe se veut leader et elle avait interdit ce type de subventions en 2005... Mais dans le budget en cours de négociations, ils s'appêtent à réintroduire des aides à la constructions de bateaux neufs et à la modernisation qui encouragent la surpêche.

Quels sont vos leviers ?

60% des députés sont nouvellement élus. Un grand nombre défend l'écologie et le développement durable. Le nouveau Parlement européen peut se mobiliser pour l'avenir des océans et l'activité écologique durable en se repositionnant.

Sinon, on ferait un bond de quinze ans en arrière. Donc on repart au combat !

Le documentaire Watt the fish est diffusé le lundi 21 octobre à 23h15 et est **d'ores et déjà disponible sur notre site.**